



Poliez-Pittet, le 23 mai 2013

## **Au Conseil général de Poliez-Pittet**

### **Préavis municipal N° 3 -2013**

### **Aménagement de la sécurité routière du village**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Soucieuse de la sécurité de ses habitants et particulièrement des enfants, la Municipalité soumet à votre approbation un nouveau projet d'amélioration de la sécurité à l'intérieur du village.

Suite au rapport de la commission du "réaménagement des routes du village" et du refus du projet proposé au printemps 2011, nous avons revu le concept en collaboration avec le service des routes et du voyer de l'Etat de Vaud. De plus, les questions posées, à plusieurs reprises sur ce sujet, prouvent que des membres de notre Conseil Général se sont inquiétés de l'avenir de ce projet.

Il se conjugue de la manière suivante.

Sur la route d'Echallens, la route d'Oron et la route de Lausanne, 3 lignes de pavés démarqueraient les entrées et sorties du village afin de favoriser le ralentissement de la circulation routière.

#### **1. Route d'Echallens**

Le danger de cette route est non négligeable à cause des immeubles et des nombreuses villas à proximité et d'un rétrécissement de la chaussée vers le Turllet. Il serait nécessaire, comme aux autres entrées du village, de signaler l'approche des zones habitées.

- Le passage piétons déplacé en-dessus de la route des Roches permettrait un meilleur accès à ce quartier, ainsi qu'un ralentissement des conducteurs.
- La pose d'un « cédez le passage » au chemin des Roches éviterait que le car postal doive à nouveau s'arrêter.
- Un marquage au long de la chaussée inciterait à réduire la vitesse par un effet d'optique.

## **2. Route d'Oron**

Les nombreux contrôles de vitesse prouvent que cette route rectiligne encourage une vitesse trop élevée.

- La prolongation du trottoir à droite de la chaussée, en direction de Dommartin jusqu'aux halles commerciales, protégerait les piétons.
- La création de 2 passages piétons, l'un à l'intersection du chemin du Rategniau et l'autre à l'extrémité du trottoir en face des halles commerciales, freinerait l'ardeur des conducteurs.
- Un marquage à gauche de la chaussée direction Dommartin inciterait à ralentir.

## **3. Route de Lausanne**

Trop d'automobilistes entrent dans le village avec une vitesse inadaptée. Il serait indispensable de marquer son entrée. De plus, le nombre croissant d'habitants dans ce quartier augmente sensiblement les risques.

- La création d'un trottoir d'une longueur d'environ 170 m, en bordure de la chaussée à droite en direction de Dommartin, serait vraiment souhaitable.
- La pose d'un « cédez le passage » au chemin de la Sauge est motivée par le caractère privé du chemin.
- La suppression de la priorité de droite au profit d'une perte de priorité éviterait que les conducteurs venant du centre du village coupe la route aux conducteurs venant du chemin du Pay.

## **4. Chemin des Essinges**

Le passage des écoliers, du bus scolaire et des nombreux trajets effectués par les parents qui amènent leurs enfants à l'école, notamment en voiture, provoquent un danger potentiel non négligeable sur ce parcours.

- L'aménagement d'une zone 30 km/h, avec marquages au sol à proximité du collège, améliorerait la sécurité à cet endroit.

## **5. Chemins du Rategniau, Méregniau, Flamy, Essilaz et rue de la Poste**

Afin que les conducteurs adaptent leur vitesse et pour optimiser la sécurité piétonnière sur ces chemins étroits.

- Le marquage au sol d'un trottoir et d'une bande blanche de l'autre côté donnerait un effet d'optique rétrécissant.

## **6. Chemin du Méregniau**

Des poids lourds empruntent régulièrement ce chemin conduisant jusqu'à la route Froideville – Villars-Tiercelin. Ce qui dérobe la chaussée.

- Un accès interdit aux véhicules dont le poids excède 3,5t, excepté pour les convois agricoles, ménagerait cette route.

## **7. Chemin du Creux (chemin privé avec servitude)**

Bon nombre d'écoliers empruntent ce parcours pour se rendre au collège intercommunal. C'est aussi l'accès à l'église depuis la zone de stationnement qui est souvent utilisé les samedis pour les nombreux mariages dans notre village. Par conséquent, il serait rendu aux piétons et cyclistes.

- Ce chemin serait interdit aux véhicules à moteur, à l'exception des bordiers.

## **8. Rue du Village**

Suite au nouvel aménagement du plan de quartier « Flamy », pour sécuriser les voyageurs des transports publics et faciliter le transfert des bus dans notre village, l'emplacement des arrêts de bus serait déplacé à la hauteur de la Maison de commune.

- Le marquage de deux arrêts de bus serait essentiel.
- L'élargissement de 1,5 m sur la longueur du trottoir côté « nord » serait obligatoire pour la sécurité des piétons et des passagers qui descendent du bus.

## **9. Chemin de la déchetterie**

Un accès sécuritaire au site de la déchetterie, ainsi qu'une bonne gestion de la circulation exigent un complément de signalisation sur le chemin des améliorations foncières allant de la route d'Echallens à la « côte du cimetière ».

- La pose d'un sens unique avec une autorisation dans les deux sens pour le trafic agricole serait nécessaire.

## Coûts

Nous vous proposons le concept global pour la mise à l'enquête publique. Il n'y a donc, pour l'instant, aucun coût lié à ce projet. Les travaux se feront au fur et à mesure des divers tronçons à réaliser et seront intégrés dans le budget annuel qui sera soumis à votre approbation.

## Réalisation

Le calendrier des travaux sera échelonné en fonction des priorités.

## Conclusions

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission ad' hoc
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'accepter le concept global de sécurité proposé et d'autoriser la municipalité à procéder à sa mise à l'enquête publique.
- d'autoriser la municipalité à intégrer les coûts liés au concept global au budget annuel.

Préavis adopté en séance de municipalité du 21 mai 2013

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
Serge Savoy



La Secrétaire :  
Tania Giordano

A blue ink signature of Tania Giordano.